- L. MOSTEFA donne lecture du texte suivant :
- L. MOSTEFA geeft lezing van de volgende tekst :

Vendredi 7 mai 2021, des affrontements sur « l'Esplanade des Mosquées », entre Palestiniens et forces de l'ordre israéliennes, ont fait près de 200 blessés côté palestinien et 6 côté israélien. Depuis cette date, la répression des civils palestiniens se poursuit impitoyablement à Jérusalem-Est.

La nuit du 10 mai, en représailles, Israël a commencé à mener des raids meurtriers dans la « Bande de Gaza ». Le « Hamas » a répliqué par de nombreux tirs de roquettes à destination d'Israël.

En date du 16 mai 2021, le bilan des autorités palestiniennes faisait état de 139 morts, parmi lesquels 39 enfants et 1.000 blessés dans les bombardements israéliens sur la « Bande de Gaza ». En Israël, les roquettes lancées par le « Hamas » avaient tué 10 personnes, parmi lesquelles un enfant et un soldat, et avaient fait plus de 560 blessés, selon les secours.

Dans la nuit du 17 au 18 mai, l'armée israélienne a détruit le seul centre de tests « Covid » pour les deux millions d'habitants de la « Bande de Gaza ».

Quelques jours avant, « l'Associated Press » était détruite par des raids israéliens... Cibler des bâtiments médicaux, des populations civiles par des roquettes ou des bombardements disproportionnés, n'est-ce pas une violation du droit humanitaire ?

Peut-on sans mâcher ses mots parler de crime de guerre dans le chef de l'État d'Israël ?

La situation s'embrase depuis que des centaines d'habitants palestiniens (plus de 300) du quartier de « Sheikh Jarrah » sont menacés d'une expulsion de leurs maisons afin d'y installer des colons israéliens.

Par ailleurs, le plan d'expulsion forcée de plusieurs familles du quartier palestinien de « Sheikh Jarrah » de Jérusalem-Est est l'événement déclencheur d'une escalade devenue incontrôlable. Depuis quelques semaines, plusieurs familles de ce quartier de JérusalemEst attendaient une décision de justice prévue le 10 mai devant confirmer ou non leur expulsion en faveur de colons israéliens.

Plus d'une fois, l'armée israélienne a fait irruption dans la mosquée « Al-Aqsa » pour en chasser les fidèles avec des tirs de balles en caoutchouc, du gaz lacrymogène et autres grenades assourdissantes, y compris dans la partie réservée aux femmes. Plusieurs familles du quartier de « Silwan » ont également vu leurs maisons détruites, alors que des centaines d'autres familles palestiniennes de Jérusalem vivent sous la menace de destruction de leur maison.

Ce climat d'une extrême violence doit être analysé au regard de la politique d'apartheid imposée par la puissance occupante sur la population palestinienne de la ville.

Tandis que les 15 et 16 mai 2021, des manifestations de commémoration de la « Nakba » se sont déroulées dans de nombreuses grandes capitales du monde, d'autres rassemblements, pour la paix et des peuples, ont pris place en Israël.

Cette dimension de solidarité entre les peuples est absolument essentielle. Elle nous permet de souligner que les positionnements politiques, portés par la présente motion, s'adressent à des dirigeants et ne ciblent, en aucun cas, les communautés et diasporas dans le monde.

D'une part, les attaques du « Hamas », traduites par l'envoi aveugle de milliers de roquettes (2.300 en date du 16 mai 2021) sur des populations civiles israéliennes et, sont indéniablement condamnables au regard du droit international.

D'autre part, la radicalisation extrême du gouvernement de Benyamin Netanyahou est dénoncée par de nombreuses associations de défense des droits humains et par les instances internationales.

« Human Right Watch » dénonce, par exemple, ces faits de manière non équivoque : « Les autorités israéliennes commettent les crimes contre l'humanité d'apartheid et de persécution ! » L'ONG américaine rejoint ainsi des organisations israéliennes comme « B'tselem », « Yesh Din » et d'autres ONG internationales dans cette qualification claire.

Antonio Guterres, Secrétaire général des Nations unies, a, de son côté, déclaré ceci :

« Israël doit arrêter les démolitions et les expulsions à Jérusalem, conformément à ses engagements en vertu du droit international humanitaire ». « Tous les dirigeants ont la responsabilité d'agir contre les extrémistes et de dénoncer tous les actes de violence et de provocation ».

« Amnesty international », de son côté, dénonce l'usage répétitif, par les forces de sécurité israéliennes, d'une « force injustifiée et excessive contre des manifestants palestiniens à Jérusalem-Est ».

A la demande de la Tunisie, une réunion du Conseil de Sécurité est prévue à ce sujet. Des voix s'élèvent partout dans le monde pour exhorter Israël à respecter le droit international et faire cesser les violences.

C'est pourquoi le Conseil communal de la commune d'Anderlecht :

Considérant la détérioration dramatique de la situation à Jérusalem-Est, comme partout en Palestine occupée.

- 1) Considérant que ce sont plus de 700.000 Palestiniens qui se sont retrouvés chassés de chez eux au moment de la création de l'État d'Israël (« Nakba » exode palestinien de 1948).
- 2) Considérant qu'en 1967, suite à la guerre des « Six Jours », Jérusalem-Est est annexée illégalement par Israël, en violation du droit international humanitaire.
- 3) Vu la loi israélienne sur les questions juridiques et administratives, qui permet aux israéliens mais pas aux propriétaires palestiniens de faire valoir leurs droits sur des propriétés qui leur appartiendraient dans la partie orientale de la ville.
- 4) Faisant référence au jugement du 8 octobre 2020 du tribunal de première instance de Jérusalem qui impose un ordre d'expulsion à la famille Al-Kurd et trois autres familles (les familles Skafi, Al-Qasim et Al-Ja'ouni) totalisant 7 foyers d'environ 30 personnes, dont 10 enfants, ordonné en appliquant illégalement le droit interne israélien à Jérusalem-Est, qui constitue pourtant un territoire occupé.

- Considérant le communiqué de la représentation de l'UE à Jérusalem (décembre 2020) sur la décision de la justice israélienne de procéder à l'éviction de huit familles palestiniennes dans les quartiers de « Sheikh Jarrah » et de « Silwan ».
- Considérant l'appel à l'annulation de l'ordre d'expulsion d'Israël contre 16 familles palestiniennes du rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé depuis 1967 (janv 2021), Michael Lynk.
- Considérant la tenue, ce dimanche 16 mai, d'une troisième session d'urgence sur le conflit israélo-palestinien aux Nations Unies et la poursuite des négociations sur un texte commun visant à appeler à la fin des hostilités et réaffirmer le projet d'une solution à deux états sur la base des résolutions déjà adoptées par l'ONU.
- 8) Considérant le plan directeur pour Jérusalem du Gouvernement israélien dont l'objectif est de réduire au maximum le nombre de Palestiniens habitant dans la ville.
- 9) Faisant référence au nouveau projet de loi sur le Grand Jérusalem qui est en discussion à la « Knesset » et qui menace d'exclure d'autres quartiers palestiniens des limites de la municipalité : les quartiers de « Kufr'Aqab », du camp de réfugié de « Shu'fat » et d' « Anata » et d'intégrer les colonies israéliennes de « Ma'ale Adumim », « Gush Etzion », « Efrat », « Beitar Illit » et « Giv'at Ze'ev ».
- 10) Considérant l'accélération de la colonisation au cœur des anciennes limites municipales de la ville.
- Considérant les rapports d' « Human Right Watch », « Yesh Din », « B'tselem », « Al Haq » et le « Cairo Institute for Human Rights Studies » qui qualifient l'occupation de la Palestine par Israël de crime d'apartheid.
- 12) Se référant à la « Quatrième Convention de Genève » et la responsabilité de la communauté internationale de veiller à ce qu'Israël respecte pleinement ses obligations en vertu du droit international, y compris à Jérusalem-Est.

- 13) Considérant les demandes formulées dans la proposition de résolution adoptée en séance plénière de la Chambre le 25 juin 2020 condamnant la politique d'annexion d'Israël sur les territoires occupés en Palestine (DOC 55 1292/008).
- 14) Considérant la proposition de résolution, approuvée en séance plénière le au Parlement de Wallonie le 11 décembre 2014, relative à la reconnaissance immédiate de l'État palestinien (DOC 74 (2014-2015) N° 5).
- Considérant les accords de Gouvernement « Vivaldi » qui soulignent que : « Le Gouvernement fera de nouveaux pas dans le sens d'une politique de différenciation bilatérale et multilatérale à l'égard des colonies israéliennes. Il travaillera au niveau multilatéral et de l'UE ou, le cas échéant, avec un groupe significatif d'États partageant les mêmes vues, sur une liste de contre-mesures efficaces et proportionnées en cas d'annexion du territoire palestinien par Israël et sur une possible reconnaissance à temps de l'État palestinien. »

Le Conseil communal d'Anderlecht considère que la radicalisation israélienne rend les déclarations de principe totalement dérisoires.

Le Conseil communal d'Anderlecht demande que :

- Le gouvernement fédéral et les gouvernements des entités fédérées appellent à un cessez-le feu immédiat de la part de toutes les parties.
- A. La Belgique et l'Union européenne aillent désormais au-delà des postures et des condamnations de principe.
- B. La Belgique prenne la tête d'une initiative internationale à travers les Nations Unie ou l'Union européenne pour faire cesser les crimes.
- C. La Belgique mette rapidement en œuvre les accords de gouvernement en établissant une liste de sanctions, y compris économiques, efficaces contre la politique d'annexion des territoires palestiniens et en approfondissant les mesures de différentiation pour exclure les colonies israéliennes des relations bilatérales entre Israël, la Belgique et l'Union Européenne.
- D. La Palestine soit, enfin, reconnue comme un État à part entière par la Belgique et les communautés européenne et internationale.

- E. Que le service des Relations internationales, qui travaille sur la problématique des nouvelles formes de colonisation depuis fin 2020 en vue du festival de la solidarité internationale d'octobre prochain, et plus exactement sur le conflit israélo-palestinien, soit soutenu afin de mettre en place des événements et des activités mettant en lumière les aspects socio-historiques de l'occupation de la Palestine. Qu'il puisse également organiser des échanges culturels ponctuels où des Palestiniens et israéliens pacifistes pourraient témoigner. Enfin, que ce service soit soutenu dans la recherche d'un partenariat avec une localité palestinienne avec des objectifs humanitaires et d'échanges culturels,
- F. Que les écoles de l'enseignement communal entament et poursuivent les échanges de jeunes avec la Palestine afin de construire une sensibilité citoyenne chez nos jeunes et de leur faire prendre conscience des réalités derrière le conflit israélo-palestinien qui est en réalité, une entreprise coloniale débutée en 1948. Il faut travailler en profondeur avec les jeunes en montrant toute la complexité de cette colonisation :
- G. Que le Conseil soutienne les associations de la société civile actives sur notre territoire communal, en région bruxelloise en en Belgique et qui entretiennent le dialogue interculturel entre les peuples israéliens et palestiniens, à l'instar de d'association anderlechtoises actives sur le sujet et soutenues par le service des Relations internationales depuis plus de 5 ans maintenant. Il est important que ces associations puissent être invitées lors d'événements comme le marché annuel ou autres festivités afin de sensibiliser nos concitoyen.ne. s à cette question humanitaire et politique

Le Conseil communal d'Anderlecht demande au Gouvernement bruxellois :

 qu'il s'engage publiquement et immédiatement à mettre fin à toute mission économique future en Israël et à fermer sa représentation commerciale à Tel-Aviv, tant qu'Israël ne respectera pas le droit international.

Le Conseil communal d'Anderlecht demande au Gouvernement fédéral :

• de mettre en place immédiatement des sanctions économiques à l'encontre de l'État d'Israël, en commençant par interdire l'importation et la commercialisation des produits issus des colonies sur le territoire belge ;

d'exiger au niveau européen la suspension de l'accord d'association UE-Israël,
tant que celui-ci ne respecte pas le droit international.

Le Conseil communal d'Anderlecht demande enfin que cette motion soit envoyée à Monsieur le Premier Ministre, Madame la ministre des Affaires Étrangères, aux Ministres-Présidents des entités fédérées, à l'ensemble des présidences de partis représentés au sein des différents parlements belges ainsi qu'à l'Ambassadeur d'Israël en Belgique.

L. MOSTEFA prend la parole et fait très brièvement un rappel des faits chronologiques.

Le 7 mai 2021, une escalade de violences rarement vue ces dernières années a été constatée avec désarroi à Jérusalem. Elle est la conséquence de provocations de la part d'Israël qui a chassé les fidèles de la mosquée « Al Aqsa » en pleine prière du vendredi à coups de balles en caoutchouc et de gaz lacrymogène. Les tensions exacerbées s'expliquent aussi par la volonté du gouvernement israélien de chasser les habitants palestiniens des quartiers à Jérusalem pour y installer des concitoyens israéliens. Cette volonté à conduire des violences extrêmes, provoqua la mort de 200 palestiniens et 12 israéliens en majorité civil dont de nombreux enfants.

Le seul centre de dépistage Covid de « la Bande de Gaza », des hôpitaux et de nombreuses infrastructures civiles ont été détruit par les frappes israéliennes. Ces actions sont en contradiction totale avec le droit international et humanitaire. Il en est de même pour les tirs de roquettes aveugles du Hamas qui violent également les droits internationaux. Il est temps de mettre fin à la politique d'apartheid israélienne et de mettre fin à la violence pour qu'une solution diplomatique durable prenne place. C'est la raison pour laquelle à travers cette motion, notre groupe politique PS-Vooruit / Cdh avec le soutien de la majorité Ecolo-Groen et du groupe Défi, nous souhaitons que les postures symboliques et les condamnations de principe soient dépassées, que le gouvernement fédéral puisse établir une liste de sanctions - y compris économiques - contre la politique d'annexion contre les territoires palestiniens ; que le gouvernement puisse également via les relations bilatérales exclure les colonies israéliennes ; et enfin que la Belgique reconnaisse que la Palestine soit un état à part entière avec Jérusalem-Est comme capitale et que la Belgique soutienne également la mise en place d'une enquête internationale relative à un système d'apartheid dans les chefs des autorités israéliennes conformément à la demande de « Human Right Watch » et de nombreuses organisations israéliennes et palestiniennes.

S. MOHAMMAD donne lecture du texte suivant :

S. MOHAMMAD geeft lezing van de volgende tekst :

« « Les bombes se sont tues. Ne restent que les poussières des débris et les larmes des âmes meurtries. Maintenant, on peut écouter ».

Le 22 mai, Samuel Forey envoyé spécial pour « Le Soir », rapportait le témoignage de Riyad Eishkuntana, rescapé des bombardements :

« Je regardais la télévision dans le salon. Soudain, un choc immense se produit. Tout l'immeuble tremble. Je plonge vers la chambre où se trouvaient ma femme et mes enfants. Elle était dé- jà en train de les prendre dans ses bras. Alors que j'allais l'aider, le plancher s'effondre. Je tombe, avec des gravats sur moi », raconte l'homme de 42 ans, visage suturé, mains bandées, l'étrange voix nette de ceux qui affrontent un deuil récent, et tiennent encore.

C'est la dernière fois qu'il voit vivants sa femme et trois de ses enfants. Six heures plus tard, il est sorti d'un amoncellement de débris. Le bombardement était si fort que son immeuble n'est pas en ruines, mais en miettes. Transporté à l'hôpital al-Shifa en état de choc, il attend sa famille. Seule Suzie, sa fille de 7 ans, arrive, 5 heures après. Elle ne sait pas encore que le reste de sa famille a été tuée dans l'attaque. « Maintenant, je comprends que je dois être père, mère, frère et sœur pour elle. Je ne peux penser à rien d'autre. Je ne veux penser à rien d'autre. Il y a un grand fossé, entre moi et la vie ».

Trois jours plus tard, le 25 mai 2021.

Sur les décombres de sa maison, détruite par le bombardement israélien de Gaza, Raed Sobeih, un Palestinien organise une fête d'anniversaire pour la fille de Muhammad.

Cette photo postée sur les réseaux sociaux nous ramène à l'essentiel et nous rappelle avec force la résilience d'un peuple qui depuis 1948 résiste. Oui, le peuple palestinien est victime de l'occupation militaire israélienne, victime de déplacements forcés, de la destruction de ses logements, de l'occupation de ses terres, de violations de ses droits les plus fondamentaux. Qu'en réalité, il s'agit d'une entreprise colonisatrice dans le chef de l'état d'Israël.

La situation en Israël et en Palestine est loin d'être un conflit entre deux parties égales. Dire le contraire et parler de conflit israélo-palestinien c'est sciemment ignorer que les Palestiniens vivent sous occupation militaire, que leurs accès à l'eau potable et l'électricité sont contrôlés, qu'ils sont expulsés de force de leur maison, qu'ils ont peu d'accès à une éducation de qualité, voire une éducation tout court.

On peut parler de ségrégation, de violations des droits humains et du droit humanitaire. Des ONG comme « Human Rights Watch » et « B'Tselem » citent même ce système de ségrégation comme une forme d'apartheid.

Pourquoi importer un « conflit » lointain sur le territoire de notre commune, me direzvous ? Nous sommes ici nombreux et nombreuses à nous intéresser à la politique internationale, à mieux comprendre le colonialisme et le déconstruire, à nous documenter dans le but de construire une société égalitaire pour toutes et tous. Et promouvoir l'égalité et la justice, cela commence à un niveau local.

C'est pourquoi le groupe « Ecolo-Groen », co-auteur de la motion déposée par notre collègue, soutient le dialogue entre le peuple palestinien et le peuple israélien, notamment les voix, même si elles sont encore peu nombreuses, qui dénoncent cette politique d'apartheid.

En tant qu'hommes et femmes politiques, élus locaux, il est de notre devoir d'œuvrer pour la paix et la non-violence. La motion déposée contient des actions très concrètes qui localement peuvent déjà amorcer une prise de conscience.

Nous demandons donc au Conseil communal dans cette motion :

- Que le service « Relations internationales », qui travaille sur la problématique des nouvelles formes de colonisation depuis fin 2020 en vue du « Festival de la Solidarité internationale » d'octobre prochain, et plus exactement sur le conflit israélo-palestinien, soit soutenu afin de mettre en place des événements et des activités mettant en lumière les aspects socio-historiques de l'occupation de la Palestine. Qu'il puisse également organiser des échanges culturels ponctuels où des Palestiniens et Israéliens pacifistes pourraient témoigner. Enfin, que ce service soit soutenu dans la recherche d'un partenariat avec une localité palestinienne avec des objectifs humanitaires et d'échanges culturels.
- Que les écoles de l'enseignement communal entament et poursuivent les échanges de jeunes avec la Palestine et Israël afin de construire une sensibilité citoyenne chez nos jeunes et de leur faire prendre conscience des réalités derrière le conflit israélo-palestinien qui est en réalité, une entreprise coloniale débutée en 1948. Il faut travailler en profondeur avec les jeunes en montrant toute la complexité de cette colonisation comme cela a déjà été le cas avec l'association « Actinmed » qui est active dans la résolution de conflits interculturels.
- Que le Conseil soutienne les associations de la société civile actives sur notre territoire communal, en région bruxelloise et en Belgique et qui entretiennent le dialogue interculturel entre les peuples israéliens et palestiniens, à l'instar d'association anderlechtoises actives sur le sujet et soutenues par le service « Relations internationales » depuis plus de 5 ans maintenant. Il est important que ces associations puissent être invitées lors d'événements comme le marché annuel ou autres festivités afin de sensibiliser nos concitoyen.ne. s à cette question humanitaire et politique. »

G. BORDONARO donne lecture du texte suivant :

G. BORDONARO geeft lezing van de volgende tekst :

« Il y a 73 ans, plus de 700.000 Palestiniens ont été chassés de leurs terres et ont vu leurs villages détruits. Ce moment est appelé la "Nakba", la "grande catastrophe". Leurs descendants sont au nombre de 5 millions aujourd'hui. Ils constituent une troisième génération qui n'a aucun droit au retour et qui est condamnée à demeurer apatride. Certains se sont réfugiés aux quatre coins du monde et ont réussi à obtenir l'asile. Mais beaucoup d'autres s'entassent toujours dans des camps, comme au Liban, ou à Gaza, une prison à ciel ouvert qui subit, en plus de l'embargo et de la pénurie, les bombardements de l'armée israélienne.

Quant aux autres palestiniens, ceux qui ont su rester, ils vivent désormais soit sous un régime d'occupation militaire, soit sous un régime d'apartheid, n'ayant pas les mêmes droits du fait de leur langue et de leur culture arabe, qu'ils soient musulmans, chrétiens, juifs ou autres. Quotidiennement ils sont confrontés aux spoliations, aux expulsions, aux arrestations et tortures, aux intimidations et violences, mais aussi à l'exploitation au travail.

Récemment, la violence perpétrée par l'État d'Israël s'est intensifiée. Il y eut les tentatives d'expulsions de familles palestiniennes dans le quartier de « Cheikh Jarrah » à Jérusalem-Est, les incursions de la police israélienne à la mosquée « Al-Aqsa » et la répression des manifestations. Et il y a les bombardements quotidiens sur Gaza, faisant des centaines de victimes, dont beaucoup d'enfants décédés (65), et détruisant également des infrastructures de santé, des centres d'ONG et des bureaux de médias internationaux.

Pourtant des dizaines de résolutions de l'ONU condamnent très clairement la colonisation et l'occupation illégales de la part de l'État d'Israël. Mais Israël continue de violer le droit international et peut compter sur ses alliés occidentaux qui bénéficient, en retour, d'un avant-poste vers l'Asie.

Les violations répétées du droit international, combinées à l'impunité la plus totale, font de la politique d'Israël un cas exceptionnel. Ce qui justifie que de nombreuses organisations de la société civile et de la gauche à travers le monde rompent le principe de noningérence et appellent leur pays au boycott et aux sanctions commerciales. Notamment à travers la campagne mondiale BDS pour "boycott, désinvestissement, sanctions". Ce sont des moyens d'actions exceptionnels, pacifiques et efficaces.

Par la présente résolution nous entendons marquer notre soutien au peuple palestinien qui est victime de la politique de l'État d'Israël. Ce dernier viole les lignes rouge clair du droit international : apartheid, colonisation, occupation militaire, et violations systématiques des résolutions de l'ONU. Nous demandons aux exécutifs, tant régionaux que fédéraux, que des sanctions immédiates et concrètes soient prises à l'encontre d'Israël. Car les "appels au calme" lancés par nos gouvernements depuis des décennies ne fonctionnent pas. Il est temps de passer aux actes.

Nous constatons que l'idée du boycott et des sanctions fait son chemin, puisqu'on entend de plus en plus certains élus « PS » et « Ecolo » réclamer des sanctions. Cependant nous craignons un double langage puisque dans les motions que vous déposez et dans vos votes concrets, vous ne demandez pas d'appliquer des sanctions. Et ce, alors même que vous êtes au pouvoir au fédéral et à la région et que nous proposons des pistes concrètes... Vous vous contentez de demander d'établir une liste de sanctions. C'est un double discours insupportable.

On trouve qu'il y a des éléments symboliques importants et intéressants dans vos motions, nous les soutenons également. Mais aujourd'hui et depuis des décennies : Israël tue, expulse, colonise, pratique l'apartheid. Israël, cas unique dans le monde, ne respecte aucune résolution de l'ONU grâce au soutien indéfectible de nos pays. Est-ce que cela ne doit pas s'arrêter ? Bien sûr que si ! Est-ce qu'Israël va arrêter parce qu'on le demande ? Bien sûr que non ! Le seul moyen efficace à votre disposition, ce sont les sanctions de boycott commercial. Nous ne soutiendrons pas pleinement une motion qui reste symbolique et qui ne demande pas des sanctions claires. En refusant d'appeler clairement à des sanctions immédiates, vous montrez que vous ne voulez en réalité pas vous donner les moyens d'action pour faire pression sur l'allié israélien. Cette hypocrisie doit cesser ! Nous vous demandons donc d'être cohérents et d'oser aller jusqu'à demander des sanctions effectives.

C'est pour cela que le groupe PTB a déposé et propose les amendements suivants :

- Le Conseil communal décide d'apporter son soutien à la campagne « BDS » ;
- De demander au gouvernement bruxellois qu'il s'engage publiquement et immédiatement à mettre fin à toutes missions économiques futures en Israël et à refermer sa représentation commerciale à Tel Aviv tant qu'Israël ne respectera pas le droit international ;
- De demander au gouvernement fédéral de mettre en place immédiatement des sanctions économiques à l'encontre de l'État d'Israël en commençant par interdire l'importation et la commercialisation des produits issus des colonies sur le territoire belge;

- D'exiger au niveau européen la suspension de l'accord d'association Union européenne-Israël tant que celui-ci ne respecte pas le droit international. »

G. VERSTRAETEN vindt dat dit conflict niet in onze gemeente moet geïmporteerd worden. Hij vindt het een beetje spijtig dat wij een dergelijke discussie in onze gemeenteraad moeten voeren. Er zit een zekere ironie in dit debat. Als het geweld toeneemt wordt het debat overal gevoerd en de mensen die er het minst van weten zijn ook degene die het hardst roepen. Hij heeft zelf zijn stelregels. Als iemand hem niet kan uitleggen waar Bethlehem en Nazareth liggen, of als iemand een heel fel positie inneemt voor de ene of voor de andere kant, of als iemand niet weet waar Palestina, de westelijke Jordaan en Gaza liggen, of wat de dominanten religies in Bethlehem en Nazareth zijn, of wat het verschil is tussen de PLO en de Palestijnse autoriteit en hoe die zich met elkaar verhouden en hoe zich verhouden met Hamas, dan vindt hij in alle die gevallen dat deze mensen niet zich kunnen permitteren te debatteren met fel standpunten voor de ene of de andere partii. Hii vindt het heel moeilijk om hen serieus te nemen. Hoe meer hij ervan weet en hoe meer hij het bestudeert hoe minder hij kan of wil kiezen in dit conflict. Hij heeft bijzonder veel sympathie voor het verschrikkelijke lot van de Palestijnse volk waarvan de gebieden effectief sterk zijn gereduceerd en waarvan de rechten niet werden gerespecteerd. Hij heeft minder sympathie voor hun leiderschap en dan moet men zich nog de vraag stellen van welk leiderschap. Het klassieke, de PLO, dat schijnbaar corrupt is en dat niet bijzonder veel geeft voor de rechten en de perspectieven van zijn eigen Yasser Arafat heeft bijna alle voorgestelde compromis verworpen, maar ook omdat het compromis altijd slechter worden voor de Palestijnse bevolking. Aan de andere kant, bij Gaza, is er de Hamas dat door de EU als een terroristische organisatie wordt aanschouwd en dat zeer expliciet zeggen dat ze niet alleen de ontmanteling van de staat maar eigenlijk ook het Joodse volk volledig uit het land willen krijgen en daarvoor geweld willen gebruiken. Ze lanceerden 1 000 rakketen op Israël en ze wisten dat er een militaire respons van Israël zou komen tegen de Palestijnse burgers. Dus hij heeft sympathie voor het volk maar niet voor de leiders.

Hij heeft wel veel sympathie voor Israël. Omdat men ervoor geslaagd is in Israël om omringd te zijn door landen die meermaals zijn binnengevallen en die als democratieën kunnen benoemd worden. Onder constante militaire dreiging is Israël geslaagd om een zeker bekritiseerbaar maar toch functionele democratische rechtsstaat uit te bouwen die ook respect poogt te hebben voor burgers van minderheden (moslims en Palestijnen). Het is niet perfect. Daar komt zeer veel kritiek op. Je zou zeker kunnen zeggen dat er een tweede rang burgerschap bestaat. Hij heeft zeer veel sympathie voor Israël en voor de Israëlieten. Maar hij heeft geen sympathie voor de kolonisatiepolitiek die zij voeren in Palestijnse gebieden. Hij heeft ook nul sympathie voor gekke Israëlische extreemrechtse partijen waarmee het dominante partij een coalitie vormt. Ideologisch gezien zijn ze niet veel beter dan Hamas.

Dus hij heeft sympathie voor de beide kampen. Maar niet voor veel van hun leiders. Dit is één van de oudste conflicten van de wereld. Het gaat hier om een land waarop de drie grootste monotheïstische godsdiensten aanspraak maken. Er zijn immens veel nuances in dit verhaal. De grootste geesten die zijn geweest hebben hun koppen erover gebroken. De nuances vergeten wij vaak. Wie weet, hier in West-Europa, dat de laatste president van Amerika die veel moeite heeft gedaan geen Democraat was maar wel een Republikein, namelijk George H. W. Bush? Hij had Israël bedreigt om hun militaire hulp en economische steun te stoppen als het geweld verder ging. Hij heeft niet kunnen doorgaan

want de democratische president, Bill Clinton, de verkiezingsbelofte maakte dat hij de Israëlische relaties nog nooit zo in twijfel zoveel zou brengen.

Hij vindt dat hij en zijn collega's geen kant moeten kiezen. Op eerste plaats zouden zij naar hun eigen boezem moeten kijken, dat wil zeggen wat dat conflict hier doet. Hij maakt zich daar zorgen over. Hij vindt dat wij het zelf niet zo goed doen en dat wij het antwoord niet hebben op een dergelijk conflict. Hier hebben wij heel veel inwoners van onze stad die in extreem moeilijke omstandigheden wonen. Wij zijn hier met armoede geconfronteerd, met huisjesmelkerij, met werkloosheid en met alle de vormen van discriminatie. En wij proberen om oplossingen te vinden voor een conflict die duizenden kilometers van hier plaatsvindt. Hij merkt op dat veel Joden blijven vertrekken van West-Europa om naar Israël te gaan leven om daar veiliger te gaan wonen, ondanks het feit dat ze daar de risico lopen om mee te leven met duizenden rakketten die kunnen komen uit Hamas. Hoe goed zijn wij hier de problemen aan het aanpakken? We zouden daarover moeten nadenken. De moties zijn veel te simpel en hij stemt er dan ook tegen. Omdat we dat beter kunnen. Hij vindt het de plaats van de gemeente niet.

G.VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst :

« Mon groupe politique a été marqué par les images insupportables partagées pendant de longues journées pendant ce conflit que nous avons vécu très émotionnellement et dont nous espérions chaque jour le terme. Il s'agit d'une étape de plus dans une histoire horriblement douloureuse entre la Palestine et Israël. Il m'est humainement impossible d'être indifférent. Nous pourrions nous aussi, conseillers communaux des différents groupe politiques, dans la suite de nos travaux lors des prochains conseils communaux, nous pencher sur le génocide des Ouïghours ou d'autres qui est un drame absolu mais que malheureusement, on ne se penche plus médiatiquement assez dessus. Heureusement les parlements se sont emparés de la question. Il y a de nombreuses possibilités de créer un nombre certains de propositions de résolutions, de parler de celles-ci et d'évoquer son indignation, ses préoccupations, ses espérances. Néanmoins ce n'est pas cette orientation que nous souhaiterions prendre. Bien sûr, il revient au président de l'assemblée accompagné du Collège de décréter ce qui est d'intérêt communal et ce qui ne l'est pas.

Mon groupe et moi nous souvenons de cette soirée de mars 2012 où à l'issue d'un Conseil communal, je fus appelé en urgence rue docteur de Meersman car un incendie criminel ravageait une mosquée chiite et l'iman fut retrouvé sans vie. L'incendiaire arrêté a déclaré vouloir venger les crimes du pourvoir syrien sur les populations sunnites. En un clin d'œil, les médias du monde débarquèrent sur Anderlecht. Heureusement, sur un travail d'apaisement, d'empathie et de fermeté quant au refus d'envisager toutes justifications à la reproduction de la violence, nous sommes parvenus à éviter le pire. Une semaine après le dramatique incident, les journaux avaient déserté la place et l'actualité s'est déplacée vers une autre catastrophe.

Une volonté, peut-être une prise de conscience de la fragilité de la paix civile, permit aux autorités communales de donner corps à un projet : la mise en œuvre d'une plateforme inter-convictionnelle réunissant croyants et non-croyants de tout bord. Des travaux ont abouti à la signature d'une charte dont un des principaux engagements reposait sur le

refus commun d'importer sur quelque prétexte les conflits se déroulant à l'étrange. Le danger pour le bien-être collectif, le vivre ensemble, résidait justement dans l'importation de conflits complexes et destructrices qui mettaient déjà à l'époque, diverses régions du monde à feu et à sang. Le conflit Israélo-palestinien est un exemple du genre qui engendre dans nos villes et nos quartiers des tensions répétitives.

Nous l'avons vu ce soir, après avoir entendu les opinions des uns et des autres, je n'ai pas vu de solutions émerger. Cependant, j'ai vu combien les divisions s'étalaient.

- Est-ce bien le rôle des responsables politiques locaux de faire de ces sujets, des sujets de principe et de confrontations ?
- A-t-on un besoin urgent de voter des textes préfabriqués par les instances politiques ?
- N'est-il pas plus opportun de laisser les niveaux de pouvoirs interagir et de les laisser travailler sur ces dossiers complexes et qui nécessite un travail diplomatique particulièrement compliqué ?
- Qui ira expliquer dans quelques mois ou plusieurs années, le vote de multiples propositions de résolutions ?
- Comment allons-nous responsables politiques locaux expliquer la suite donnée à ces multitudes de propositions de résolutions qui n'auront dans la plupart des cas pas abouti à des conséquences majeures ?

Les règles de la diplomatie modernes élaborées depuis le 17 ème siècle, sont d'abord et avant tout, des règles de pondération, de subtilité et de grande intelligence. Bien sûr, on peut parler de tout mais il faut savoir où l'on va et avec quel objectif. Le rôle d'un responsable politique communal est de préserver la paix civile. En 2012, nous avons montré une voie, celle de la pondération et qui a été partagé par des personnes aux croyances, aux profils, à l'âge, à la culture différentes et qui nous a incité, nous responsables politiques, à ne pas importer au niveau local des conflits extérieurs à notre pays. Mon groupe et moi-même souhaitons rester fidèle à cette charte même si des années ont passé et que la situation du monde ne s'est pas en tout point amélioré. Ce soir, nous nous abstiendrons sur la proposition de résolution présentée. Concernant les amendements proposés vous aurez bien compris que nous les repousserons.

Monsieur le Bourgmestre-Président dit qu'il était difficile de choisir son camp. Il y a quand même le camp du droit et le camp du droit international est violé. Tout le sens de la motion ou des motions déposées était justement de souligner et de combattre cette violation du droit international.

Il a oublié de préciser qu'il y avait une deuxième motion déposée le groupe PTB qui traite du même sujet. Il pense comprendre que les amendements que le PTB a déposés font en sorte qu'il y a une volonté de fusionner les deux textes et qu'en fonction du traitement qui sera réservé aux amendements, la deuxième motion sera retirée.

Monsieur le Bourgmestre-Président demande au signataire principal de la motion en discussion de donner son avis par rapport aux trois amendements.

L. MOSTEFA explique que son groupe politique PS-Vooruit/Cdh est favorable à deux amendements proposés par le PTB. Concernant les sanctions, leur motion faisait déjà référence à celles-ci mais ils sont d'accord pour la rajouter et aller plus loin. Sur la question du boycott, ils ont des réserves. Ils comprennent le mécanisme de pression mais il aura des conséquences directes sur les travailleurs palestiniens en termes d'emploi, notamment dans les colonies. Ils sont favorables aux deux autres amendements du PTB.

Monsieur le Bourgmestre-Président annonce les votes :

Vote pour le 1^{er} amendement proposé par G. BORDONARO:

6 votes pour = groupe « PTB*PVDAB »

32 votes contre = groupes « PS-Vooruit-CdH » + « Défi » + « Ecolo-Groen » + « MR » + « NVA ».

L'amendement est rejeté.

Vote pour le 2e amendement proposé par G. BORDONARO :

30 votes pour = groupe « PTB*PVDAB » + « PS-Vooruit-CdH » + « Défi » + « Ecolo-Groen »

8 votes contre = groupes « MR » + « NVA ».

L'amendement est approuvé.

Vote pour le 3e amendement proposé par G. BORDONARO :

30 votes pour = groupe « PTB*PVDAB » + « PS-Vooruit-CdH » + « Défi » + « Ecolo-Groen »

8 votes contre = groupes « MR » + « NVA ».

L'amendement est approuvé.

- G. BORDONARO précise que l'amendement demande des sanctions économiques au niveau fédéral mais aussi la suspension de l'accord d'association au niveau européen. Il trouve dommage que la majorité ne soutienne pas la campagne « BDS ». Le but des amendements est de rajouter une plus-value à la motion en allant plus loin et en précisant les sanctions économiques, d'être cohérent et de comprendre l'action « BDS ». Il entend que cela va avoir un impact sur les travailleurs palestiniens. Comme toute sanction économique, cela aura un impact sur les travailleurs. A choisir il vaut selon lui mieux lutter contre la colonisation et mener cette campagne « BDS ». Son groupe est toutefois satisfait et salue l'ouverture de la majorité, qui n'était pas présente dans d'autres communes. Il est important de pouvoir faire bouger les lignes quand il est possible de le faire. Même si tous leurs amendements n'ont pas été approuvés, ils vont soutenir la motion déposée avec les deux amendements acceptés.
- L. MOSTEFA remercie l'attitude positive d'une partie de l'opposition et notamment du PTB et de Monsieur G. BORDONARO. Il aimerait rajouter que ce n'est pas une motion d'intérêt communal comme certains membres de l'opposition l'ont évoqué, mais il s'avère qu'une grande partie des Anderlectois sont sensibles à cette thématique et aux injustices qui se passent à l'extérieur de notre territoire. Pour cette raison, il souhaiterait un vote nominatif sur cette motion.

G. VAN GOIDSENHOVEN déclare que le groupe MR est fidèle à une mémoire, un héritage, un engagement politique et votera « Abstention ». Il est étonné qu'un certain nombre de partis vote comme un seul homme et s'aligne sur le PTB. Il explique que son groupe politique s'en tient aux positions historiques établies dans la commune par des sages et qui ont prévalu pendant longtemps. Il constate qu'au lieu de rassembler, l'usage de cette motion sert à diviser. Cette demande de vote individualisé en est bien la preuve. La commune a traversé des drames, signé une charte devant l'opinion publique et aujourd'hui tout cela est abandonné. Sans doute faudra-t-il attendre un drame anderlechtois pour se souvenir que les gens sages, ayant une culture diplomatique et ayant aussi leur opinion et leur position par rapport aux conflits ont considéré à l'époque que l'importation des conflits était une très mauvaise idée. Il craint que nous creusions le sillon de divisions profondes et se demande si L. MOSTEFA aura autant d'intérêt pour le génocide des Ouïghours et présentera une motion lors du prochain Conseil. Cela serait logique par rapport à l'entrée progressive des questions de nature internationale dans notre Conseil communal. Les gains politiques que certains espèrent faire ce soir seront sans doute regrettés demain.

Le vote de la motion amendée :

32 votes pour1 vote contre7 votes abstentionLa motion amendée est approuvée.

La deuxième motion est retirée.

Monsieur le Bourgmestre s'adresse à l'assemblée et dit combien ces débats peuvent être difficiles, parce que les points de vue ne sont pas toujours les mêmes et c'est normal. Il salue la dignité des échanges et la qualité des prises de positions, parce que qu'elle que soit son point de vue, il faut pouvoir l'exprimer de manière démocratique. Il pense que c'est ce qui a pu être fait aujourd'hui dans ce Conseil. Il pense que c'est aussi la grandeur de notre démocratie que de permettre ce genre de débats et la grandeur de ce Conseil de le faire de manière sereine. Il remercie toutes et tous ceux qui ont pris la parole pour leur dignité.